



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 11 avril 2011

L'an deux mille onze et le 11 avril à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 05/04/2011

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 14

Présents : Messieurs FERAUD, MAURIN (Le Chaffaut St Jurson) ; Monsieur GRAVIERE (Barras) ; Messieurs NALIN, SAMIN, Mesdames MARTIN, COPIER (Mallemoisson) ; Monsieur BAILLE (Thoard), Monsieur ALPHAND (Les Hautes Duyes), Monsieur CAREL, Madame DUBAR (Mirabeau).

Suppléants Madame GILLY (Le Chaffaut), Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes), Madame BAUSSAN (Thoard).

Suppléants non votants Monsieur DELAYE (Thoard).

Excusés : Madame FERAUD (Le Chaffaut).

Secrétaire de séance : Monsieur Denis BAILLE.

Objet de la délibération

16- Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Le compte rendu de la réunion du conseil communautaire en date du 14/03/2011 est approuvé à l'unanimité.

Objet de la délibération

17- Compte administratif 2010 du Budget Principal et des Budgets annexes :

Délibérant sur le compte administratif de la Communauté de Communes pour 2010 dressé par Monsieur Jean-Pierre FERAUD, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice considéré, le Conseil de Communauté a voté à l'unanimité (moins la voix du Président sorti) le compte administratif, qui peut se résumer comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 496 799,40 €	1 493 007,46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 162 763,38 €	1 351 625,68 €
RESULTAT GLOBAL	2 659 562,78 €	2 784 633,14 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	3 791,94 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		188 862,30 €
EXCEDENT DE CLOTURE	185 070,36 €	

BUDGET VAULOUE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 442,54 €	69 849,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	111 534,56 €	53 714,90 €
RESULTAT GLOBAL	126 977,10 €	123 564,23 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		54 406,79 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	57 819,66 €	
DEFICIT DE CLOTURE	3 412,87 €	

BUDGET ATELIER RELAIS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 218,73 €	10 026,86 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	30 685,68 €	12 290,59 €
RESULTAT GLOBAL	35 904,41 €	22 917,45 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		5 408,13 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	18 395,09 €	
DEFICIT DE CLOTURE	12 986,96 €	

BUDGET SIREs	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	189 311,54 €	206 597,47 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	11 896,60 €	5 116,00 €
RESULTAT GLOBAL	201 208,14 €	211 713,47 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		17 285,93 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	6 780,60 €	
EXCEDENT DE CLOTURE		10 505,33 €

BUDGET MAISON DE PAYS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 613,33 €	40 520,74 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	18 348,93 €	-
RESULTAT GLOBAL	40 962,26 €	40 520,74 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		17 907,41 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	18 348,93 €	
DEFICIT DE CLOTURE	441,52 €	

Objet de la délibération

18- Compte de gestion 2010 (Budget principal, budgets annexes Vaulouve, Atelier Relais, et SIREs).

Le Conseil de Communauté, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 (Budget Principal et annexes) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la Communauté de Communes dressé par le receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 de la Communauté de Communes (Budget Principal et annexes), après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures, considérant que toutes les opérations sont régulières ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;
 - 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives et sur le bilan de l'actif (inventaire) ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone (budget principal et annexes) dressé pour 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur .
n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Le Président signale que les investissements liés à la Maison de Pays ont été intégrés au budget annexe « Maison de Pays » par opération d'ordre non budgétaire et figurent au compte de gestion et non au compte administratif.

Objet de la délibération

19- Affectation du résultat de 2010 : Budget principal.

Le Président, rappelle les résultats du compte administratif 2010 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 3 791,94 € de déficit
 Investissement : 188 862,30 d'excédent

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, que le déficit de fonctionnement sera repris au budget principal au Budget primitif 2011, en tenant compte de l'agrégation des résultats du budget annexe MDP.

Objet de la délibération

20- Affectation du résultat de 2010 : Budget annexe Vaulouve.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2010 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 54 406,79 euros d'excédent
 Investissement : 57 819,66 euros de déficit

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement :

Article 1068 – Opération non affectée : 47 893,79 euros
Article 1068 – Opération barrage : 6 513,00 euros

Ces sommes seront inscrites au BP 2011.

Objet de la délibération

21- Affectation du résultat de 2010 : budget annexe Atelier relais.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2010 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 5 408,13 euros d'excédent
 Investissement : 18 395,09 euros de déficit

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement (art 1068) en opération non affectée : 5 408,13 euros.

Les sommes seront inscrites au BP 2011.

Objet de la délibération

22- Affectation du résultat de 2010 : budget annexe SIRES.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2010 :

Résultat de clôture : Fonctionnement : 17 285,93 euros d'excédent
 Investissement : 6 780,60 euros de déficit

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (art 1068) à l'opération non affectée : 5 118 euros et à la section de fonctionnement (art 002) : 12 167,93 €

Ces sommes seront inscrites au BP 2011.

Objet de la délibération

23- Affectation du résultat de 2010 : budget annexe Maison de Pays.

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2010 du budget annexe « Maison de Pays » :

Fonctionnement = 17 907,41 euros d'excédent
Investissement = 18 348,93 euros de déficit

Par ailleurs, il rappelle aussi les résultats du compte de gestion qui prennent en compte l'intégration des résultats de l'opération « Maison de Pays » du budget principal, par opération d'ordre non budgétaire (du fait du transfert rendu obligatoire pour cause de non éligibilité au FCTVA).

Les résultats 2010 s'établissent ainsi :

- Fonctionnement : 17 907,41 € d'excédent
- Investissement : 205 697,11 € d'excédent

Le Président rappelle, enfin, que par délibération n° 77 du 2 décembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé, sur proposition des services de l'Etat, de fermer le budget annexe « Maison de Pays » au 31/12/2010 et de créer un service assujetti à la TVA rattaché au budget principal.

Le Conseil communautaire décide donc à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2010 du budget annexe « Maison de Pays » au budget principal (BP 2011).

L'affectation est la suivante :

- Fonctionnement :
 - Excédent (002) : 17 907,41 €
- Investissement :
 - Opération MDP : 205 697,11 €

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2011, sur le service rattaché au budget et assujetti à la TVA dénommé MDP.

Objet de la délibération

24-Appareil de chauffage de la Maison de Pays

Le Président rappelle que la Maison de Pays ne dispose pas du chauffage au bois depuis plus d'un an et qu'une procédure d'assurance est en cours ; un appareil de chauffage provisoire a été prêté par Mr Nicolosi. Vu la durée du prêt, et l'usure de ce matériel, il demande que ce matériel soit racheté.

Le conseil communautaire décide, à la majorité, d'acheter l'appareil au prix de 1 000 € TTC. Ce montant sera réglé sur l'opération MDP.

Objet de la délibération

25- Participation au comité de rivière du SMAB

Sur demande du SMAB, le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour participer au « Contrat de rivière ».